Communauté de Communes du Pays Mornantais



Commune de SAINT-LAURENT-D'AGNY

3. Dossier de mise en compatibilité du PLU de Saint Laurent-d'Agny

3.2 Orientations d'Aménagement et de Programmation Secteur des Platières

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Laurent-d'Agny approuvé le 15 Avril 2013 Modification n°1 du PLU approuvée le 9 Juillet 2015 Modification n°2 du PLU approuvée le 8 Avril 2019 Modification n°3 en cours

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint Laurent-d'Agny pour un projet économique sur le secteur des Platières, menée par la communauté de communes du Pays Mornantais

Prescription par délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 Novembre 2017 et 18 Décembre 2018

Réf: 45007



SECTEUR DES PLATIERES

Descriptif:

- Secteur des Platières.
- Zone d'activités économiques AUic2 au PLU.
- Superficie: 5,36 hectares.
- Secteur inscrit à l'extrémité Sud du territoire communal de Saint-Laurentd'Agny, desservi par la RD83.
- Secteur en continuité d'entreprises implantées au sein de la zone d'activités intercommunales des Platières.



Objectifs:

- Permettre le développement d'un espace dédié au développement d'activités économiques, d'importance majeure pour l'intercommunalité.
- Permettre l'extension des entreprises existantes au sein du parc d'activités des Platières.
- Assurer une cohérence à l'ensemble de l'aménagement du secteur.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux.
- Intégrer l'aménagement du secteur aux différents espaces voisins (espace naturel au Nord et à l'Est, espace agricole au Sud et à l'Ouest, secteur d'activités économiques au Sud-Est), afin de garantir une cohérence paysagère et architecturale et un aménagement qualitatif des franges urbanisées de la zone des Platières.

Orientations d'aménagement :

- Ouverture à l'urbanisation de la zone AUic2 sous forme d'une opération d'aménagement de l'ensemble de la zone.
- Composition fonctionnelle :
 - O Zone à vocation économique industrielle, artisanale, tertiaire, d'entrepôt, mais vouée à des entreprises avec un flux routier modéré.
 - o Permettre notamment le développement des entreprises existantes dans le parc d'activités des Platières au sein de ces zones.
- Desserte et déplacements modes doux :
 - O Un aménagement sécurisé du carrefour d'entrée de zone entre la RD83 et le chemin de Berthoud pourrait être réalisé sur la zone d'activités des Platières, en concertation avec le Département.
 - o L'accès de la zone se fera à partir de la RD83, via un seul point d'accès sécurisé, établi en concertation avec le Département, en respectant les conditions de sécurité et de visibilité.
 - o La desserte en une ou plusieurs voies devra permettre de desservir l'ensemble de la zone. Ces voies de desserte pourront se terminer par une aire de retournement.
 - o Une continuité modes actifs sera à assurer le long de la RD83.
 - o Une continuité du chemin rural sera à maintenir en direction de la RD83.
 - o Une mutualisation des stationnements sera recherchée au sein de la zone.

Environnement – paysage :

- Un aménagement d'entrée de zone paysager et avec des informations sera réalisé au niveau du carrefour RD83 / chemin de Berthoud.
- La zone humide existante en entrée de zone au sein du secteur Azh sera préservée. Elle pourra être intégrée à la gestion paysagère et qualitative de l'entrée de la zone.
- Les arbres à cavités repérés dans les zones AUic2 et A, arbres potentiels au Grand Capricorne, seront préservés. Si les conditions sanitaires ou de risques nécessitent de les abattre, des arbres de même essence seront replantés en nombre au moins équivalent.
- Les limites Ouest, Nord et Nord-Est de la zone AUic2 devront bénéficier d'un traitement végétal permettant de poursuivre le corridor écologique boisé en partie conservé, servant d'habitat au cortège de l'avifaune boisé. Elles bénéficieront ainsi d'un traitement paysager adapté, favorable à l'intégration des constructions et aménagements dans le grand paysage. Ces limites seront constituées d'une clôture perméable (grosse maille) accompagnée d'une haie multi strate d'essences locales et variées (haie agricole accompagnée d'arbres de haute tige).
- o Le chemin rural sera accompagné d'une haie agricole (sans arbre de haute tige) d'essences locales et variées sur un côté.
- o Le fossé implanté en retrait sera supprimé en partie ou en totalité et donc dans ce cas reconstitué. Il assurera la continuité de la fonctionnalité de la zone humide présente en zone Azh.
- o En limite de la zone humide Azh, un accompagnement paysager sera réalisé sous forme de haies d'essences locales et variées et/ou d'arbres de haute tige.
- La façade le long de la RD83 devra bénéficier d'un traitement paysager adapté sous forme de bosquets, réalisé en concertation avec le Département, conciliant intégration du bâti et effet vitrine des activités, et en tenant compte des enjeux de sécurité, d'accès et de visibilité.
- o Les essences végétales locales favorables à la biodiversité à privilégier sont :
 - Pour les haies: Noisetier, Cornouiller, Eglantier, Troène, Sureau noir, Fusain d'Europe,
 Prunellier, Groseillier, Alisier blanc sanguin, Bourdaine, Viorne lantane,...
 - Pour les arbres de haute tige intégrés dans les haies : Châtaigner, Aulnes, Erables, Chênes,...
- Une gestion cohérente des eaux pluviales de la zone sera réalisée en respectant les dispositions du règlement. L'aménagement d'espaces de rétention à ciel ouvert sera privilégié, ces derniers seront paysagers.

OAP - SECTEUR SAINT LAURENT D'AGNY

Périmètre de l'OAP

Vocation économique industrielle, artisanale, tertiaire, entrepôt Entreprises à flux routier modéré

Aménagement sécurisé du carrefour d'entrée de zone

Aménagement qualitatif et paysager de l'entrée de zone

Accès à la zone

Principe de desserte avec aire de retournement

Continuité des modes actifs à assurer

■■■ Chemin rural à maintenir ou à dévier

Aménagement paysager des abords de la RD83

Arbres à cavités potentiels au Grand Capricorne à préserver

Traitement végétal assurant la poursuite du corridor écologique et paysager favorable à l'insertion des aménagements et constructions dans le paysage (haies multistrates à créer)

■■■ Fossé à reconstituer

(Azh) Zone humide à préserver

